



REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENEVE

**Intervention de Son Excellence Monsier Apolinário Correia, Ambassadeur et
Représentant Permanent d'Angola à la 21eme Session du 2eme Cycle de l'Examen
Périodique Universel du Lesotho**

Monsieur le Président,

L'Angola souhaite la bienvenue à la délégation du Lesotho et la remercie pour la présentation de son rapport détaillé.

Nous avons apprécié les informations contenues dans le rapport national sur la mise en œuvre des recommandations acceptées et le développement du cadre normatif et institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

À ce propos, le Lesotho a signé ou ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées ayant adopté une politique nationale sur la matière et a pris également des nouvelles dispositions législatives en vue de renforcer le mécanisme national de promotion et de protection des droits humains.

Angola tient à féliciter le Lesotho pour établir la Commission Nationale des droits humains qui a conduit à une modification de la Constitution en 2011 pour renforcer la réalisation cohérente et coordonnée des obligations en matière des droits de l'homme dans le pays.

Angola souhaite faire les recommandations suivantes:

1. Renforcer les mesures visant à réduire la pauvreté parmi les groupes vulnérables;
2. Augmenter les campagnes de sensibilisation sur les méthodes pour combattre et lutter contre le SIDA.

Finalement, nous souhaitons plein succès à la délégation du Lesotho pour son Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève
Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch